

Date de dépôt : 20 juillet 2020

Rapport

de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier :

- a) PL 12700-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2019**
- b) PL 12701-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2019**

Rapport de M. André Python

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans sa séance du vendredi 29 mai 2020, sous la présidence de M. Alexis Barbey, la commission a examiné les deux projets de lois 12700 et 12701 concernant les Services industriels de Genève.

Nos remerciements vont à M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste.

Assiste : M^{me} Béatrice Stückelberg Vijverberg, secrétaire générale adjointe, DT.

Audition de M^{me} Céline Gauderlot, directrice exécutive finances SIG, M. Michel Balestra, président SIG, M. Christian Brunier, directeur général SIG, et M. Jean-François Jordan, directeur controlling et planification (finances) SIG

M^{me} Gauderlot déclare que l'objectif n'est pas de revenir sur l'ensemble des éléments mais de donner un fil rouge à la commission permettant de mettre en lumière les points saillants.

Elle rappelle encore les rapports qui ont été envoyés à la commission et elle mentionne que les comptes de gestion représentent la performance opérationnelle de l'entreprise sans les participations des entreprises affiliées, alors que les comptes consolidés sont préparés selon les normes IFRS et intègrent ces participations.

Comptes de gestion

M^{me} Gauderlot mentionne que les comptes 2019 sont très similaires à ceux de l'année 2018 et donc que la performance est ainsi très proche, à l'exception des investissements qui ont fortement augmenté de près de 35%. Le résultat est également très voisin du budget, à hauteur de 80 millions.

Le chiffre d'affaires est, quant à lui, resté très stable avec 940 millions, mais certains effets se sont compensés avec une baisse de 15 millions inhérente aux réseaux, une diminution reflétant la baisse des coûts.

Chaque fois que les coûts baissent, le chiffre d'affaires diminue, alors que si les coûts augmentent, le chiffre d'affaires augmente également.

Les tarifs Swissgrid ont diminué tout comme certaines charges d'exploitation.

Au niveau de l'énergie, M^{me} Gauderlot signale une augmentation du chiffre d'affaires de 13 millions inhérente à la vente de gaz, une hausse entraînée par l'augmentation des tarifs et de la demande.

Elle ajoute que l'activité thermique s'est améliorée à hauteur de 6 millions avec une croissance des raccordements et de l'effet prix.

Par rapport au budget, elle indique que le chiffre d'affaires est en recul de 25 millions avec deux effets qui se sont cumulés entre le réseau et l'énergie. La géothermie n'a pas enregistré les subventions qui étaient prévues, la valorisation des déchets a vu un recul.

Elle en vient ensuite aux achats d'énergie et elle répète qu'il y a une baisse des tarifs Swissgrid tout en évoquant une diminution des coûts d'approvisionnement résultant de la fin d'un contrat qui a depuis lors été renégocié.

Quant au gaz, elle évoque une augmentation de l'approvisionnement en raison du volume et du prix inhérente à la politique de couverture des SIG. Elle précise que les coûts d'approvisionnement ont plafonné à 20 millions de moins que le montant inscrit au budget.

Quant aux charges d'exploitation, M^{me} Gauderlot explique que les SIG ont enregistré une baisse de 3,5 millions en dépit d'une légère augmentation des charges de personnel, liée à l'effet miroir de l'arrêt du TF de 2016

concernant les annuités de l'Etat et du niveau que les objectifs de l'entreprise ont atteint.

Elle mentionne que ces charges sont stables. Elle évoque ensuite les leviers de performance en déclarant que l'efficience des équipes a augmenté.

A cet égard, un changement culturel profond a été initié avec une attention accrue portée aux charges d'exploitation.

Quant aux redevances et aux subventions qui s'élèvent à 76 millions, elle remarque que c'est également la stabilité qui caractérise cet aspect. En l'occurrence une augmentation des incitations Echo 21, de 6 à 8 millions, alors que le coût du kWh économisé s'est maintenu constant.

Elle termine par les investissements qui se montent à 220 millions, soit 60 millions de plus qu'en 2018, en remarquant que c'est la transition écologique et notamment les projets thermiques qui ont doublé entre 2018 et 2019.

Comptes consolidés

M^{me} Gauderlot ne revient pas sur les résultats du compte d'exploitation qui est très similaire au compte de gestion, mais elle mentionne que le résultat net consolidé a baissé de 46 millions, une diminution inhérente aux amortissements et surtout aux dépréciations d'actifs en vertu des normes ICRF.

Elle rappelle à cet égard que la norme permet de regarder la trésorerie future des vingt prochaines années et elle explique que si ces flux sont suffisants pour supporter la valeur de l'entreprise, les effets sont nuls alors que si tel n'est pas le cas, les actifs sont dépréciés momentanément. L'objectif est donc de récupérer ces dépréciations d'actifs.

Le second élément relève du résultat financier qui s'est dégradé en raison de l'absence du boni de la reprise d'EDH, et suite aux pertes d'Alpiq. Ces chiffres reflètent donc les dépréciations d'actifs et les pertes d'Alpiq.

Le bilan des actifs reste stable, à hauteur de 4 milliards, et elle mentionne que les contrats de location, notamment ceux de superficie que les SIG paient pour l'usine des Cheneviers, apparaissent maintenant dans ces chiffres.

Les capitaux propres enregistrent une diminution de 200 millions en raison des charges de retraite et des résultats évoqués précédemment.

Elle mentionne que la trésorerie a généré un niveau équivalent à 2018 lui permettant de financer intégralement ses investissements et de verser la dernière tranche de la dette de recapitalisation de la caisse de retraite.

Le niveau de la trésorerie est donc relativement bas. Elle rappelle, cela étant, que pour la 5^e année, les SIG se sont désendettés malgré un gonflement de la dette de 60 millions, ce qui démontre bien la qualité financière de l'entreprise.

M. Brunier déclare que lorsque l'on a confiance dans la direction financière d'une entreprise, le rôle du directeur se borne au challenging. Il mentionne alors que 40 à 60% du chiffre d'affaires des SIG est exposé au marché, ce qui démontre à l'évidence que la dimension monopolistique des SIG n'est pas vraie.

Il pense en outre que l'entreprise est proche des gens et que ces derniers sont confiants envers les SIG, alors que le marché européen est bien plus libéralisé que la Suisse, et il remarque que les clients qui bougent dans la durée le font pour des raisons écologiques.

Or, il rappelle que les SIG sont 100% renouvelables en termes d'électricité. Il rappelle également que les SIG ne cassent pas les prix mais proposent des économies d'énergie.

Il observe encore que les charges sont en diminution. Il rappelle à cet égard que des coupes linéaires avaient été imposées lors de son arrivée à la direction, un choix qu'il ne partage pas, mais il remarque que les processus ont été optimisés en challengeant les employés, alors que les activités se sont développées.

Le défi relève à présent du thermique qui est largement fossile et il observe que les SIG ont un levier extraordinaire en termes de dynamiques économiques avec un potentiel d'investissement de 3 milliards au cours de ces prochaines années. Il rappelle au demeurant que la Suisse dépense 13 à 15 milliards par année pour acheter de l'énergie fossile.

Les charges d'entreprise peuvent être maîtrisées avec les syndicats sans consultants, en instaurant le dialogue.

Il pense que le résultat des SIG est très correct avec 80 millions, en remarquant que cette somme permet d'assurer l'entretien des installations et les investissements inhérents à la transition écologique.

A cet égard, les SIG sont en train de construire un pacte écologique avec le canton. Il rappelle encore l'existence d'un compte courant dans lequel sont versés les revenus, lesquels sont reversés aux entités publiques s'ils sont trop hauts.

Il signale ensuite que si l'on s'endette pour créer de la richesse, ce n'est pas un problème. Et il rappelle que les SIG avaient sorti 450 millions en faveur de la caisse de retraite, suite au désengagement de la garantie de

l'Etat, tout en contribuant au désendettement de l'Etat à hauteur d'un tiers. Il remarque que les 46 millions de moins dans les comptes consolidés sont quant à eux une bonne chose puisqu'ils sont inhérents aux normes IRFS qui donnent une crédibilité importante.

La dépréciation des actifs n'est pas importante puisqu'il ne s'agit pas de cash. Il rappelle alors que lorsque l'on développe des réseaux dans l'attente de clients, il est évident que les chiffres reflètent les investissements, ce qui est le cas à l'égard de la thermique. Il observe en outre que les normes IRFS alertent, ce qui est une très bonne chose en termes de gestion.

Un député (S) évoque la caisse de pension et remarque que la CAP est capitalisée.

M. Brunier répond que les SIG ont dû sortir de la garantie de l'Etat il y a plusieurs années et il remarque que l'entreprise a donc dû recapitaliser la caisse de pension à hauteur de 116%.

M^{me} Gauderlot rappelle que le taux technique est de 2,5%, un taux élevé. Ce taux baisse au fur et à mesure. Elle rappelle également que les 16% supérieur aux 100% sont une réserve pour faire face aux fluctuations. Les SIG surveillent la caisse qui répond aux attentes standard en matière de gestion de fortune avec des caractéristiques habituelles dans les portefeuilles.

Un député (S) remarque que c'est la seconde année que les comptes consolidés plombent les résultats de la maison mère, et il se demande ce qu'il en sera des prochaines dépréciations au cours de ces prochaines années. Il évoque les dépréciations propres aux télécoms qui étaient à zéro l'année passée et il demande ce qu'il en est. Quant à GeniLac, le lac étant un bien public, il se demande comment est gérée la rentabilité des investissements des infrastructures qui sont facturées aux clients.

M. Balestra répond que, si les SIG ne prenaient aucun risque, les investissements n'auraient pas à subir des dévaluations techniques. Il pense que la question revient à se demander quel sera le positionnement des SIG compte tenu des changements de mentalités. Il ajoute que ces dépréciations seront tôt ou tard revalorisées. Quant aux télécoms, il rappelle que les SIG seront prêts à terme à brancher les logements après avoir assuré les réseaux verticaux.

M^{me} Gauderlot ajoute que les SIG n'ont plus d'investissements liés au développement horizontal et elle remarque que des mises à niveau techniques ont été menées en 2019. Et elle pense que le volume d'investissements dans une année devrait se situer à 5 millions.

Le député demande si l'entreprise sera pénalisée encore longtemps par ces dépréciations liées aux télécoms.

M. Brunier répond qu'il s'agit d'un héritage du passé, mais il mentionne que le choix qui avait été opéré jadis était sans doute judicieux.

Il rappelle que les SIG avaient négocié avec Swisscom ainsi qu'avec SFR, et il observe que les SIG avaient finalement quitté SFR. Or, il remarque que le pari était juste puisque Sunrise, notamment, s'est finalement lié avec les SIG.

Ce sont de petites rentabilités qui s'additionnent en lien avec ce réseau de télécoms et qui risquent, à long terme, d'être intéressantes.

Ces dépréciations d'actifs constituent une alerte positive.

M. Balestra remarque que les SIG ont choisi d'assumer les contrats qui avaient été passés et n'ont pas bradé le réseau. Alors que les réseaux de fibres optiques représentent une garantie stratégique à moyen terme, permettant sans doute de faire de bonnes affaires d'ici quelques années.

M^{me} Gauderlot en vient à GeniLac et mentionne que toutes les conditions ne sont pas encore atteintes pour dégager la trésorerie permettant de supporter ces investissements, mais elle mentionne que les travaux entrepris pour assurer l'environnement sont déterminants pour garantir le déploiement.

M^{me} Stückelberg Vijverberg intervient et remarque que le PL a pris du retard en raison de la question de la géothermie et des nappes, et elle observe que plusieurs projets ont été fusionnés pour éviter le saucissonnage du rôle des SIG. Elle mentionne que ce PL est à bout touchant.

M. Brunier remarque que les réviseurs considèrent qu'il n'y a rien tant que le PL n'est pas déposé. Il répète que la thermique à Genève est complètement libéralisée, ce qui complique la planification énergétique. Il ajoute que les réseaux structurants doivent faire l'objet d'un monopole pour qu'un projet comme GeniLac soit intéressant. Il indique que les SIG garantissent par contre les justes prix en contrepartie du monopole.

M. Balestra rappelle que les objectifs sont très clairs et il mentionne qu'il faut capter des calories en énergie renouvelable. Il déclare que GeniLac constitue donc un vrai travail d'intérêt général en faisant travailler les petites PME locales.

Le président met aux voix l'entrée en matière sur le PL 12700 :

Oui :	14 (2 Ve, 2 S, 1 UDC, 2 MCG, 2 PDC, 1 EAG, 4 PLR)
Non :	—
Abstentions :	—

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté.

Art. unique : pas d'opposition, adopté.

3^e débat

Le président passe au vote du PL 12700 :

Oui : 14 (2 Ve, 2 S, 1 UDC, 2 MCG, 2 PDC, 1 EAG, 4 PLR)

Non : –

Abstentions : –

Le PL 12700 est adopté à l'unanimité.

Le président met aux voix l'entrée en matière sur le PL 12701 :

1^{er} débat

Oui : 14 (2 Ve, 2 S, 1 UDC, 2 MCG, 2 PDC, 1 EAG, 4 PLR)

Non : –

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté.

Art. unique : pas d'opposition, adopté.

3^e débat

Le président passe au vote du PL 12701 :

Oui : 14 (2 Ve, 2 S, 1 UDC, 2 MCG, 2 PDC, 1 EAG, 4 PLR)

Non : –

Abstentions : –

Le PL 12701 est adopté à l'unanimité.

Conclusions

Mesdames, Messieurs les députés, au vu de l'excellence de ces deux rapports des SIG et du vote à l'unanimité de la commission, nous vous invitons à accepter vous aussi ces deux projets de lois.

Projet de loi (12700-A)

approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2019

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33, alinéa 2, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;
vu l'article 20, alinéa 2, du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers des Services industriels de Genève pour l'année 2019;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 19 mars 2020,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés des Services industriels de Genève comprennent :

- a) un compte de résultat consolidé;
- b) un état du résultat global consolidé;
- c) un bilan consolidé;
- d) un tableau des flux de trésorerie consolidés;
- e) un état des mouvements des capitaux propres consolidés;
- f) des notes détaillant les principes comptables, les différents postes du bilan, du compte de résultat et les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2019 sont approuvés.

Projet de loi (12701-A)

approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2019

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative
et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 34, alinéa 1, de la loi sur l'organisation des institutions de droit
public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de
Genève, du 5 octobre 1973;
vu le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année
2019;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève
du 19 mars 2020,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion des Services industriels de Genève (SIG) pour l'année
2019 est approuvé.



Commission de l'Energie et des SIG
Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

Contact **Céline Gauderlot**
celine.gauderlot@sig-ge.ch

Référence FI/CGT/CDR

Genève, le 26 juin 2020

Commission de l'Energie et des SIG - Examen des comptes 2019 des SIG

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

Nous vous prions de trouver, ci-après, les réponses aux questions posées par la Commission de l'Energie et des SIG (ci-après « la Commission »), dans le cadre de l'examen des comptes 2019 des SIG.

Question posée par la Commission : quelle était la durée moyenne de la dette SIG au 31 décembre 2019 ainsi qu'au cours des 15 dernières années ?

Vous trouverez, ci-après, une vue simplifiée de la durée moyenne de la dette SIG, fondée sur la durée de vie moyenne résiduelle des emprunts au 31 décembre de chaque année, sans actualisation des flux de capital. La période de comparaison retenue concerne les 12 dernières années, aucun emprunt actuel n'ayant été contracté antérieurement à 2008.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Durée de vie moyenne (années)	6.9	10.3	11.1	8.2	7.5	6.8	7.3	7.7	7.5	6.7	6.7	6.0
Emprunts au 31.12 (MCHF)	510	434	366	628	607	586	465	564	508	490	422	404

Au 31 décembre 2019, les emprunts SIG (hors filiales) étaient les suivants :

- 7 emprunts de longue durée (15 à 30 ans) avec échéances entre 2023 et 2039 et un remboursement progressif, pour 204 MCHF ;
- 1 emprunt obligataire à 10 ans (échéance en 2025), pour 150 MCHF ;
- Un emprunt privé à 10 ans avec remboursement in fine en 2021, pour 50 MCHF.

Services Industriels
de Genève
Ch. du Château-Bloch 2
Le Lignon

Correspondance
SIG Services Clients
Case postale 2777
1211 Genève 2

www.sig-ge.ch



Question posée par la Commission : qu'en est-il en termes de raccordement de l'écoQuartier de la Jonction au chauffage à distance ?

L'écoQuartier de la Jonction est composé de 4 bâtiments nouveaux.

A ce jour, seuls 3 bâtiments sur ces 4 sont sortis de terre, et 1 bâtiment est en cours de construction (bâtiment Cité de l'Enfance, de la Ville de Genève).

Les 3 bâtiments sortis de terre sont raccordés à CADEcoJonction (source de production actuelle à base de gaz naturel avec un passage au renouvelable dès début 2022).

Il est prévu que le bâtiment en cours de construction soit raccordé au réseau au 1^{er} semestre 2021.

Question de la Commission : quelle a été l'évolution des prix du marché de l'électricité au cours des derniers mois ?

Le tableau, présenté ci-après, montre l'évolution des prix de marché de l'électricité (moyenne mensuelle prix forward de l'année n+1 en Suisse), décomposés en BASE et en PEAK, selon les définitions suivantes :

- Forward Peak A+1 : produit standard pour la fourniture d'un ruban de 8:00 à 20:00 du lundi au vendredi inclus, pour l'année n+1
- Forward Base A+1 : produit standard pour la fourniture d'un ruban de 00:00 à 24:00 pour tous les jours, pour l'année n+1

Les prix présentés incluent le coût des enchères de capacités et le taux de change du jour.

CHF/MWh	janv.19	févr.19	mars.19	avr.19	mai.19	juin.19	juil.19	août.19	sept.19	oct.19	nov.19	déc.19	janv.20	févr.20	mars.20	avr.20
Prix BASE	61	59	59	61	60	59	61	58	58	57	55	53	51	48	44	45
Prix PEAK	75	72	71	73	72	69	72	68	68	67	65	63	61	58	53	55

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, à l'assurance de notre considération distinguée.



Céline Gauderlot
Directrice exécutive Finances



Jean-François Jordan
Directeur Controlling et Planification